

**CANADA  
PROVINCE D E QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 2 septembre 2008 à 19h30.**

Sont présents à cette session :

Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne  
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2008-09-244** Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 18 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 AOÛT 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 26 AOÛT 2008

**AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURES**

4. FACTURATION : RÉPARATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC – TRAVAUX AU 376, RUE PRINCIPALE

**URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

5. DÉMANTÈLEMENT : BARRAGES DE CASTORS
6. ARTICLE 59 – ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

7. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 55-2006

7.1) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 55-2006

7.2) AVIS DE MOTION

FINANCES – GESTIONS DES SERVICES

8. COMPTES DU MOIS

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT - FOURNITURE

9. RÉNOVATION : GARAGE AU 289, ROUTE DE SHENLEY EST

10. RENOUELEMENT DU CONTRAT : SERVICE CENTREX (TÉLÉPHONE BUREAU)

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DES INCENDIES : PRÉVENTION : PIÈCE DE THÉÂTRE POUR LES ENFANTS

PERSONNEL

12. REMERCIEMENTS : COMITÉ SITE INTERNET – MEMBRES DÉMISSIONNAIRES

13. BANQUE DE TEMPS : GUY VEILLEUX - VACANCES

14. FORMATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :

14.1) L'URBANISME : RÈGLEMENTS ET LA PROCÉDURE

14.2) COLLOQUE DE ZONE 2008

INFORMATION

15. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

16. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

17. CORRESPONDANCE

18. AUTRES ITEMS

- **RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 269**

- **TUYAUX DE BÉTON USAGÉ**
- **ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN – FORMATION POUR LE COURS POMPIER – I ET II**
- **CEB : « INVITATION » SOUPER DES JEUNES GENS D’AFFAIRES**
- **CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI**

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. CLÔTURE DE LA SESSION

Monsieur Michel Tétrault, Directeur Général du CLD de Beauce-Sartigan et Madame Johanne Journeault, Agente de développement rural, tous deux nouvellement en poste, font une brève présentation de leur cheminement de carrière et expliquent aux membres du conseil et aux personnes à l’écoute leur fonction et mandat au sein du CLD.

Madame Claire Boutin invite la population à participer aux Grands Feux St-Honoré qui aura lieu vendredi le 5 septembre à l’Aréna.

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 AOÛT 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE 26 AOÛT 2008**

2008-09-245

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 5 août 2008 et de la séance spéciale du 26 août 2008 ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l’unanimité d’accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

4. **FACTURATION : RÉPARATION DE LA CONDUITE D’AQUEDUC – TRAVAUX AU 376, RUE PRINCIPALE**

2008-09-246

**Considérant** que les employés municipaux ont dû réparer d’urgence, un bris d’aqueduc survenu lors de travaux d’excavation par un entrepreneur privé sur la propriété du 376 rue Principale;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l’unanimité d’autoriser la directrice générale/sec.-trés. à facturer aux propriétaires du 376, rue Principale les frais de réparation de la conduite d’aqueduc.

5. **DÉMANTELEMENT : BARRAGES DE CASTORS**

2008-09-247

**Considérant** que Monsieur Rolland Carrier, inspecteur local des cours d'eau, fut informé de la présence de barrages de castors dans une branche du cours d'eau Shenley sur les lots 23-P et 24-D-P rang 5 Sud ;

**Considérant** qu'en vertu de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan, l'inspecteur local a l'obligation de faire démanteler sans délai, cette obstruction de manière à rétablir l'écoulement normal des eaux ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à majorité d'autoriser les dépenses pour le démantèlement desdits barrages de castors sur les lots 23-P et 24-D-P rang 5 sud.

Le conseiller Monsieur Eric Lapointe a voté contre cette résolution et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres des délibérations.

## 6. ARTICLE 59 –ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Après vérifications auprès de l'inspecteur en bâtiment, aucun nouvel îlot déstructuré ne fut répertorié.

## 7. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 55-2006

### 7.1) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 55-2006

2008-09-248

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de modifier les articles suivants du règlement de zonage # 55-2008 en vigueur depuis le 31 janvier 2007 :

### ARTICLE 1

L'article 3.11.2 est remplacé par l'article 3.11.2 suivant :

#### 3.11.2 Remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire

##### 3.11.2.1 Remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis

###### a) Dans une zone résidentielle

Dans une zone résidentielle, un usage commercial dérogatoire protégé par droits acquis peut être remplacé par un autre usage commercial autorisé au règlement de zonage dans une zone Ca.

###### b) Dans une zone agricole ou agroforestière, les usages dérogatoires protégés par droits acquis, peuvent être remplacés par les usages suivants :

- par un usage résidentiel à l'intérieur d'un bâtiment utilisé à une fin autre qu'agricole et bénéficiant de droits acquis (art. 101 LPTAA) ;
  - par un usage commercial ou de services à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisé à ces fins ou à des fins industrielles et bénéficiant de droit acquis (art. 101 LPTAA) ;
  - par un usage industriel à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisé à cette fin et bénéficiant de droit acquis (art. 101 LPTAA) ;
- c) Dans un îlot déstructuré

Dans un îlot déstructuré, un usage dérogatoire protégé par droits acquis peut être remplacé par un des usages suivants :

- par un usage commercial, de services ou industriel à l'intérieur d'un bâtiment déjà utilisés à ces fins et bénéficiant de droits acquis (art. 101 LPTAA). Tous ces usages peuvent être remplacés par un usage résidentiel (maximum 2 logements). Par ailleurs, un usage industriel peut être remplacé par un usage commercial mais l'inverse est prohibé.

#### 3.11.2.1 Remplacement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis

Une construction dont l'implantation est dérogatoire peut être remplacée si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Le remplacement respecte le présent règlement, le règlement sur les permis et certificats et le règlement de construction;
- Le remplacement est complété dans les 12 mois suivant la demande de permis;
- L'implantation est identique ou modifiée de façon à diminuer les dérogations;
- Le remplacement n'engendre aucune dérogation supplémentaire.

### **ARTICLE 2**

L'article 3.11.3 a) est modifié afin d'ajouter la précision suivante :

- a) l'agrandissement se réalise sur le même terrain que celui où est implantée la construction, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement (ou sur une superficie bénéficiant de droits acquis ou d'une autorisation consentie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant l'entrée en vigueur du présent règlement pour la zone agricole permanente et les îlots déstructurés);

### **ARTICLE 3**

L'article 3.11.5 a) est modifié afin d'ajouter la précision suivante :

- a) l'agrandissement se réalise sur le même terrain que celui où est implantée la construction, à la date d'entrée en vigueur du présent règlement (ou sur une superficie bénéficiant de droits acquis ou d'une autorisation consentie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant l'entrée en vigueur du présent règlement pour la zone agricole permanente et les îlots déstructurés);

#### **ARTICLE 4**

Une période de consultation soit prévue du 15 au 29 septembre 2008 inclusivement;

#### **ARTICLE 5**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 septembre 2008 à 19h30.

#### **7.2) AVIS DE MOTION**

Le conseiller Monsieur Luc Poulin, a donné un avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement de zonage # 55-2006.

#### **8. COMPTES DU MOIS**

**2008-09-249**

Les comptes du mois d'août sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'août 2008 au montant de 212 065.40 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 20 184.09 \$, les comptes à payer représentent 166 505.55 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 25 375.76 \$.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

##### **Code municipal**

##### **Article 961**

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2008 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2008-09-249.

---

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

**9. RÉNOVATION : GARAGE AU 289, ROUTE DE SHENLEY OUEST**

**2008-09-250** **Considérant** que les élus municipaux désirent rénover l'intérieur du garage situé au 289, route de Shenley Ouest ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des matériaux nécessaires (fenêtres, isolant, tôles, etc) pour ladite rénovation ainsi que l'embauche de professionnel pour la réalisation des travaux.

**10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT : SERVICE CENTREX (TÉLÉPHONE BUREAU)**

**2008-09-251** **Considérant** que le contrat avec Télébec pour le service Centrex est échu ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de renouveler, pour une durée de 3 ans, le contrat de service Centrex avec Télébec contre la somme de soixante-deux dollars et quatre-vingt-douze sous (62.92) par mois.

**11. SERVICE DES INCENDIES – PRÉVENTION : PIÈCE DE THÉÂTRE POUR LES ENFANTS**

**2008-09-252** **Considérant** que dans le cadre de la semaine de la prévention, le service des incendies désire présenter aux étudiants de l'école primaire une pièce de théâtre intitulée « La Caserne de Lucyreine » ;

**Considérant** que la troupe de théâtre demande un montant de mille dollars (1000) pour une représentation ;

**Considérant** que l'école Ste-Thérèse contribue pour un montant de quatre cent cinquante dollars (450) ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de cinq cent cinquante dollars au service des incendies pour la présentation de la pièce de théâtre citée en préambule.

**12. REMERCIEMENTS : COMITÉ SITE INTERNET – MEMBRES DÉMISSIONNAIRES**

**2008-09-253** Il est résolu unanimement de remercier sincèrement les membres fondateurs du site Internet de la municipalité pour leur implication bénévole dans le développement globale de notre communauté.

**13. BANQUE DE TEMPS : GUY VEILLEUX – VACANCES**

**2008-09-254** **Considérant** que Monsieur Guy Veilleux, journalier-opérateur / chef d'équipe, a accumulé le nombre d'heure maximal dans sa banque de

temps ;

**Considérant** que Monsieur Veilleux désire prendre une semaine de vacances pour écouler ses 40 heures accumulées ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Guy Veilleux à prendre une semaine de vacances dans la semaine débutant le 4 octobre 2008 pour écouler ses 40 heures accumulées.

#### **14. FORMATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

##### **14.1) L'URBANISME :RÈGLEMENTS ET LA PROCÉDURE**

**2008-09-255** **Considérant** que la Directrice Générale/Sec-Trés. désire suivre la formation ayant pour titre « L'urbanisme : Règlements et la procédure » offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à la formation citée en préambule au montant de cent quatre-vingt dollars et soixante sous (180.60), taxes incluses ainsi que les dépenses afférentes.

##### **14.2) COLLOQUE DE ZONE 2008**

**2008-09-256** **Considérant** que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec tient, comme à chaque année, un colloque de zone pour le secteur Beauce-Côte-Sud, les 18 et 19 septembre prochain traitant de divers sujets d'actualités législatifs ;

**Considérant** que la Directrice Générale/Sec.-trés. est intéressée à participer à ce colloque ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice Générale/Sec.-Trés. à se rendre à ce colloque et de défrayer les frais d'inscription et les dépenses afférentes.

#### **15. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC**

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

#### **16. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE**

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

## 17. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois d'août 2008. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

## 18. AUTRES ITEMS :

- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 269

2008-09-257

**Considérant** qu'une entente de principe fut conclue entre le Ministère des Transports et la Municipalité pour le renouvellement du contrat de déneigement de la route 269 ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'entériner ladite entente de principe et de renouveler le contrat de déneigement de la route 269 pour un montant de cent quarante-huit milles dollars (148 000) ;

**D'autoriser** le maire et la directrice générale/sec.-très. à signer tous les documents nécessaires.

- TUYAUX DE BÉTON USAGÉ

Suite à la demande d'un contribuable, les membres du conseil désirent attendre à la fin des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans les rues Boutin/Ennis/Pelchat avant de délibérer sur la vente des tuyaux de béton usagé.

- ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN – FORMATION POUR LE COURS POMPIER – I ET II

2008-09-258

**Considérant** que l'entente intervenue entre la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et les municipalités participantes de la MRC de Beauce-Sartigan pour la formation des pompiers de niveau I est à renouveler ;

**Considérant** que la Commission scolaire a fait parvenir une offre de services à la MRC dont l'entente fut bonifiée par l'ajout de la formation des pompiers de niveau II;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour les formations des pompiers niveau I et II et d'autoriser le maire à signer l'entente de services.

- CEB : « INVITATION » SOUPER DES JEUNES

## **GENS D'AFFAIRES**

**2008-09-259** Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de défrayer les frais d'inscription de Monsieur Herman Bolduc, maire, au souper annuel des jeunes gens d'affaires du Conseil Économique de Beauce au montant de cent quatre dollars (104), taxes en sus.

### **• CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI**

**2008-09-260** Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de défrayer les frais d'inscription des participants au Gala distinction Jeunesse organisé par le Carrefour Jeunesse Emploi.

### **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

### **20. CLÔTURE DE LA SESSION**

**2008-09-261** Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente séance à mardi le 23 septembre 2008 à 19h30. Il est 20h30.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.